PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DEROGATIONS



Bureau fédéral 21 février 2014

La problématique

- Les dérogations ont des répercussions sur plusieurs composantes de la FFBB (CFS, CFO, HNO, Communication)
- Les clubs méconnaissent les règlements et postent souvent des demandes tardives sans raison valable
- Des cas de force majeure peuvent amener à accorder une dérogation la veille de la rencontre (intempéries par exemple)
- Les actions à entreprendre pour traiter les dérogations acceptées ne sont pas clairement définies

Les points principaux

- Rappel des règlements sur les dérogations (délai de demande, interdiction de repousser une rencontre sans raison réglementairement admise, liste de ces raisons réglementaires)
- Manuel d'utilisation de FBI pour le traitement des dérogations par les clubs
- Moyen de communication entre les différentes composantes fédérales
- Traitements spécifiques à effectuer sur FBI pour une dérogation acceptée par la CFS :
  - Cas des rencontres sans désignation d'officiels
  - Cas des rencontres avec désignation d'officiels

Chapitre 1 : rappel des règlements

- Définition d’une dérogation
- Délais de dépôt, cas particulier des demandes parvenant avant le début du championnat, cas particulier des compétitions fixant un calendrier ne permettant pas d’établir la demande satisfaisant le délai d’un mois, etc.
- Dispositions financières concernant les dérogations
- Cas exceptionnels permettant de demander une dérogation et possibilités de repousser la date initialement prévue

Chapitre 2 : utilisation de FBI par les clubs

- Utilisation de FBI par les clubs pour poster une demande de dérogation pour une rencontre de championnat ou de coupe de France
- Utilisation de FBI par les clubs pour émettre un avis sur une demande de dérogation postée par un adversaire
- Que faire si un adversaire émet un avis défavorable
- Que faire si la CFS refuse la demande de dérogation
- Ne pas oublier que parfois un contact téléphonique avec l’adversaire permet de régler les problèmes avant de poster la demande sur FBI

Chapitre 3 : communication entre les composantes fédérales

- Rappel des communications générées automatiquement par FBI dans le cas d’une dérogation acceptée ou refusée par la CFS
- Procédure de communication nécessaire entre CFS, CFO, HNO et communication :
  - Pour les cas standard conformes aux règlements
  - Pour les cas spécifiques ne respectant pas le délai d’un mois
  - Pour les cas ou des officiels ont déjà été désignés sur la rencontre

Chapitre 4 : cas particuliers

- Dérogation forcée par la CFS (les clubs n’arrivent pas à se mettre d’accord)
- Désignation des officiels par plusieurs structures (par exemple 1 arbitre par CFO, 1 arbitre par LR)
- Cas particuliers éventuels des équipes PRO LNB (coupe Robert Busnel, Trophée coupe de France pour les équipes Espoirs)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com